

Les participants au stage "non-mixte" de Sud-Education 93 seront payés par l'Education nationale



Article rédigé par *Nouvelles de France*, le 23 novembre 2017

source[Nouvelles de France]

les participants à ce stage, qui qualifie l'Education nationale d'institution gangrénée par le "racisme" et "l'islamophobie", seront payés... par l'Education nationale. En effet, Sud-Education 93 prend soin de préciser que "chaque fonctionnaire ou agent non titulaire, syndiqué ou non, peut bénéficier de 12 jours de formation par an sans aucun retrait de salaire". La loi donne effectivement droit à tout fonctionnaire de prendre un "congé de formation syndicale avec traitement d'une durée maximum de 12 jours ouvrables par an". Il suffit pour cela d'adresser une demande écrite au moins un mois à l'avance à son administration. C'est donc aux frais de l'Etat, et donc des contribuables, que les 70 participants iront participer à des ateliers sélectionnant les participants selon leur couleur de peau.